

**Séance du mardi 27 février 2024**

Date de la convocation: 22/02/2024

**Membres en exercice** : 11

*Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

**Présents** : 8

**Présents non votants** : 0

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

**Votants**: 8

**Présents non votants** :

**Représentés** :

**Excusés** : William GEORGES, Jean-Sébastien COHAS

**Absents** : Delphine FORISSIER

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

**DE\_20240227\_006**

**Renouvellement contrat de location copieur mairie**

Le maire informe que le contrat actuel portant sur le copieur/scanner de la mairie arrive à échéance.

La société KOESIO qui met à disposition le copieur en liaison avec un leasing du Crédit Mutuel a légèrement changé son organisation et propose dorénavant de mettre en location directe le copieur Canon. De ce fait, la mairie recevra qu'une seule facture trimestrielle incluant la location de l'appareil et les consommations.

L'appareil proposé est de dernière génération, il dispose de 4 bacs d'alimentation papier, d'un traducteur OCR et propose d'assez importantes réductions de consommation électrique.

Le coût est cependant un peu plus élevé mais les qualités de l'appareil semblent optimales pour nos besoins. Une autre entreprise avait fait une proposition tarifaire un peu plus avantageuse mais il s'agissait d'un matériel d'occasion reconditionné, donc pouvant être jugé moins fiable.

De plus, la collectivité travaille depuis plus de 6 ans avec Koesio et donne entière satisfaction en terme de qualité de services.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à signer le contrat pour un montant de 1476 € HT/an incluant 1800 copies N&B par trimestre et 1700 copies couleur par trimestre.

Les régularisations de consommation de copies se feront annuellement et le contrat est de six années.

***Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

***- APPROUVE la proposition de la société KOESIO de mise à disposition d'un copieur pour une période de 24 trimestres pour un montant de 369,00 €HT/trimestre incluant 1800 copies N&B par trimestre et 1700 copies couleur par trimestre. Le coût des copies supplémentaires seront de 0,0036€HT la copie noir et blanc et de 0,036€HT la copie couleur.***

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE